



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 85147

Texte de la question

M. René Dosière souhaite obtenir de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche les informations suivantes : A la date du 1er juillet 2010, pour l'ensemble des membres de son cabinet (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de soutien, moyenne des trois rémunérations les plus élevées et moyenne des trois rémunérations les moins élevées, primes et indemnités comprises, le calcul étant effectué en se basant sur une durée annuelle. Compte tenu de l'annonce d'un prochain remaniement ministériel, il conviendrait que la réponse soit fournie dans le délai prévu par le Règlement de l'Assemblée nationale, à savoir un mois.

Texte de la réponse

La moyenne des trois rémunérations les plus élevées est : rémunération brute annuelle : 161 031 ; rémunération nette annuelle : 138 864 . La moyenne des trois rémunérations les plus faibles est : rémunération brute annuelle : 56 410 ; rémunération nette annuelle : 46 631 . Ces rémunérations comprennent les primes et indemnités de sujétion particulière.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85147

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8250

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10907